

La tache blanche dans l'Europe colorisée

LES SUISSES N'ONT JAMAIS AUTANT ÉTÉ SUR LA RIVE SPECTATEURS DES MANŒUVRES EUROPÉENNES. LA RIVE EST LONGUE, CAR C'EST UN pays de frontières, et chacun était bien placé pour voir amener les pavillons du deutsche mark, du schilling, de la lire et du franc. Les spectateurs étaient intéressés non seulement parce que, – c'est pratique – ils n'auraient besoin que d'une seule monnaie valable chez tous leurs voisins, mais parce qu'ils voyaient l'Europe se faire au quotidien sous leurs yeux.

Ce qui frappe, c'est que cette gigantesque opération, bien préparée a été vécue comme une épreuve collective, à participation obligatoire mais où chacun tenait à relever le défi de sa capacité d'adaptation. Il y avait l'aspect ludique: les pièces de monnaie toutes neuves comme celles des magasins de jouets de l'enfance. Mais il y avait aussi une sorte d'émulation à être dans l'équipe bien classée. Alors que l'introduction de la monnaie commune signifie l'abandon d'un symbole fort de l'identité nationale, il était l'occasion de démontrer les potentialités nationales. Une preuve de soi dans le dépassement de soi.

Certes l'euro existait depuis 1999; dès cette date, les parités entre les monnaies des Douze ont été définitivement bloquées et aussi l'obligation de mener une politique budgétaire sinon rigoureuse du moins non laxiste. Mais autre chose est de modifier tous les jours le comportement de chacun, non seulement la manipulation de la mon-

naie, mais encore l'effort qui sera long et soutenu de penser en euros jusqu'à ce que s'imposent les réflexes de la nouvelle référence.

Une communauté se crée en permanence. Chaque pays est soumis à des confrontations: immigration, démographie, nouveaux modes de transport, de communication, remodellement des villes, etc. Autant de défis et d'épreuves. A partir d'une situation faite de traditions, de patrimoine linguistique, géographique, de mœurs, il doit affronter les nouvelles données. Le succès n'est jamais assuré.

L'Europe, loin de dépouiller les nations, les contraint à réagir nationalement et solidairement. C'est ce que les Suisses ont pu observer... du rivage. Eux qu'on voudrait persuader qu'ils se préservent d'autant mieux qu'ils ne s'exposent à rien. Voir la votation sur l'adhésion à l'ONU. Voir l'absence de réformes intérieures, pourtant promises qui volontairement nous rapprocheraient de l'Europe. Par exemple, un désendettement hypothécaire (le nôtre est un des plus élevés d'Europe) qui atténuerait l'effet de la hausse du crédit si un jour nous adoptions l'euro. Les Suisses défendraient plus fortement et renouvelleraient leur identité en prenant collectivement le risque de l'engagement. De spectateurs à acteurs. AG

**L'Europe, loin de
dépouiller les na-
tions, les contraint
à réagir nationalement et solidairement**

Sommaire

Adhésion à l'ONU: La nostalgie n'est plus ce qu'elle était (p. 2)

Genève: Provincialisme législatif (p. 4)

Aide au logement: Entrepreneurs et locataires, même combat! (p. 5)

Nouvelle gestion: Du rond-de-cuir zélé au technocrate mobile (p. 6)

Globalisation: La profession de foi du SECO (p. 7)

Théâtre: Des moutons à la scène (p. 8)

La nostalgie n'est plus ce qu'elle était

La neutralité brandie comme un étendard contre l'ONU fragilise la position de la Suisse au sein de l'Europe. Démonstration et analyse par René Rhinow, ancien conseiller aux Etats bâlois.

Les adversaires de l'adhésion à l'ONU manient sans complexe la contre-vérité et la référence à un pays et à un contexte international qui n'existent plus.

La contre-vérité, c'est de prétendre qu'un pays membre peut être contraint de mettre des troupes à disposition du Conseil de sécurité. Le texte de la Charte, comme la pratique, démentent clairement cette affirmation.

Mais l'essentiel de l'argumentaire des adversaires a trait à un passé qui n'éclaire plus le présent. Lors d'une récente conférence de presse, des membres du comité contre l'adhésion, en s'appuyant sur des exemples du 19^e siècle, ont illustré de manière pathétique ce décalage historique. Or l'Histoire nous apprend précisément que la conception traditionnelle de la neutralité helvétique n'a plus de sens aujourd'hui.

Cette conception traditionnelle – la neutralité signifie l'abstention, la non ingérence dans les affaires d'autrui – est née pour assurer la survie d'un petit Etat pluriconfessionnel et plurilingue au centre d'un continent déchiré par les conflits. La cohésion de l'ancienne Confédération et sa paix

intérieure furent à ce prix. La neutralité était alors la seule politique étrangère possible.

La neutralité peut être fragilisante

Si, en 1815, les puissances européennes reconnaissent la neutralité perpétuelle de notre pays, c'est dans l'intérêt de la stabilité du continent. Et le Constituant helvétique de 1847 est bien conscient du caractère instrumental de la neutralité, puisqu'il n'en inscrit pas le principe dans le texte constitutionnel. La neutralité ne représente qu'un moyen de sauvegarder l'indépendance du pays. Pour nos ancêtres, il s'agissait bien d'une attitude pragmatique, susceptible d'interprétations variables, mais toujours au service du but visé.

Et c'est bien là le paradoxe. Aveuglés par un nationalisme étriqué, les adversaires de l'adhésion en sont réduits à invoquer une idée dépassée de la neutralité qui met en péril l'indépendance du pays. Parce qu'ils sont dans l'incapacité de percevoir ou d'accepter les transformations de la société internationale, nos souverainistes fragilisent le pays qu'ils prétendent défendre. Démonstration en six points développée par René Rhinow, professeur de

droit et ancien conseiller aux Etats bâlois.

- La nature des conflits a profondément changé. La plupart d'entre eux ne se déroulent plus entre Etats mais en leur sein. La guerre civile ne permet plus la distinction entre militaires et populations. La neutralité traditionnelle ne donne pas de réponse à cette évolution, pas plus qu'au terrorisme et au crime organisé.

- Le droit de la neutralité se montre également impuissant face à l'éventail des dangers auxquels se trouvent confrontées les sociétés modernes: dissémination des armes de destruction massive, pressions économiques, fragilité des infrastructures de communication, évolution démographique et migrations, catastrophes écologiques, etc.

- La communauté internationale s'est organisée. L'ONU, l'OSCE, l'Otan, l'Union européenne se préoccupent de la sécurité. La souveraineté nationale n'est plus un obstacle à la défense des droits humains.

- Grâce au processus d'intégration, l'Europe connaît une paix durable. Nos voisins sont des amis qui ne voient aucun intérêt à notre neutralité. Au contraire, ils attendent de la Suisse une attitude coopérative, en matière de sécurité européenne notamment. Une neutralité armée en cas d'agression contre le continent n'est pas concevable.

- En cas de crise ou de conflit, notre intégration économique à l'Europe, qui existe dans les faits, nous mettrait dans une forte dépendance.

- Tous les autres pays neutres d'Europe sont membres de l'Union. Ils ont adapté leur conception de la neutralité en conséquence. La Suisse ne peut plus justifier un statut particulier qui ne présente aucun intérêt pour ses partenaires. Or la neutralité helvétique n'a été effective que par la reconnaissance de la communauté internationale.

Nostalgie = isolement

Christoph Blocher sait bien que la neutralité extrême invoquée par la Suisse jusque dans les années quatre-vingt du siècle dernier n'est plus opérationnelle. Le droit international et la doctrine ne lui reconnaissent aucune légitimité. Le Conseil fédéral l'a prudemment assouplie en s'alignant sur les sanctions économiques de l'ONU. Qu'importe! Le politicien zurichois dévie en touche en affirmant que la neutralité n'est pas affaire de juristes mais relève du sentiment populaire. Mais en cultivant soigneusement la nostalgie, il prend le risque que ce sentiment conduise à un isolement croissant et néfaste pour la Suisse. *jd*

Source: *Basler Zeitung*, 29 décembre 2001.

Le billet de banque et la politique

L'Europe crée une monnaie avant de créer un Etat. Intéressant de rappeler que la Suisse a fait le processus inverse. La monnaie nationale est née presque cinquante ans après la création de l'Etat fédéral. Rappel.

Contrairement à ce qu'on pouvait imaginer, la Constitution de 1848, créant l'Etat fédéral et la libre circulation des marchandises, n'unifia pas l'émission des billets des banques que des cantons et même des institutions privées pouvaient émettre. Le processus fut donc inverse de celui de l'Union européenne.

La Constitution de 1872 prévoyait une régulation et éventuellement un monopole de l'émission des billets, mais elle fut repoussée par le peuple et une des concessions faites aux opposants pour assurer le

succès de la révision corrigée, soit celle de 1874, fut l'abandon de toute idée de monopole. Il ne fut décidé qu'en 1891 au profit d'une banque nationale. Pourtant, en 1896, le peuple refusa que la Banque nationale fût une banque d'Etat, d'où la création en 1905 seulement d'une banque nationale qui n'appartient pas à la Confédération, mais aux cantons et à des particuliers, car elle a le statut d'une Société anonyme de droit public.

Comme le souligne Jean-François Aubert dans son *Traité de droit constitutionnel*, le monopole de l'émission des billets de banque fut aussi à l'origine de l'actuel droit d'initiative pour l'imposer. En vertu du mécanisme constitutionnel de l'époque, il aurait fallu réviser toute la Constitution, quand bien même

un seul article était en jeu. Le Conseil fédéral, qui n'était pas favorable au monopole, posa au peuple la question préalable sans préciser quel était l'objet en jeu : voulait-il réviser toute la Constitution? La réponse fut non.

Durant les protestations déclenchées par l'inadéquation du processus, le Conseil fédéral proposa de distinguer la révision générale de la révision partielle, proposition qui fut durcie et simplifiée ensuite par le Conseil des Etats. Par amendement, il introduisit l'initiative sous forme de projet rédigé de toutes pièces qui serait directement soumis au peuple et aux cantons. Le peuple accepta en 1891 ce nouveau droit révolutionnaire défendu à la fois par les conservateurs et le nouveau parti socialiste. Il eut l'occasion de déployer de grands effets politiques que n'avaient pas imaginés ses concepteurs. ag

La monnaie nationale est née presque cinquante ans après la création de l'Etat fédéral

Conseil national

Virage à droite

On le sait, les élections de 1999 ont marqué un virage à droite du Conseil national. La preuve est apportée par les résultats d'une recherche menée par Michael Hermann et Heiri Leuthold, deux sociogéographes de l'Université de Zurich, publiés par le magazine *Facts* dans le n° 5, du 20 décembre 2001.

On y découvre que le Parti socialiste n'a pratiquement plus de chance de faire adopter seul un projet. Pendant la précédente législature, il avait encore une chance sur dix, il en est maintenant à une sur quarante. Il lui faut au moins l'aide du PDC lorsque le Parti radical et l'UDC sont contre. Mais la tendance ne

va pas jusqu'à favoriser l'UDC car si elle est seule contre les trois autres partis représentés au Conseil fédéral, ses chances sont nulles, comme pendant la législature 1995-1999.

En annexe, sur le site Internet www.facts.ch, le magazine fournit une liste complète des parlementaires classés selon le pourcentage de leur succès lors des votes. Il y a bien une petite erreur : Genève a été privé du siège de Patrice Mugny attribué numériquement à Berne et à l'ancien conseiller national évangélique Otto Zwygart. Cela ne change certainement pas le classement des groupes que nous avons établi en additionnant les rangs de chaque membre pour

calculer la moyenne. La dispersion des voix est aussi précisée (voir encadré).

A lire ces résultats, on découvre que le PDC joue réellement un rôle important dans les prises de décision et que le virage à droite ne va pas jusqu'à épouser les positions les plus extrêmes de l'UDC; ses élus se trouvent partout, d'une position très consensuelle (30) à une position encore plus oppositionnelle que les socialistes et les verts (196). On pourrait aussi continuer l'exercice et mesurer le poids des cantons au Conseil national, la position des députés dans leur groupe et, pour les réélus, leur évolution. cfp

En chiffres

Parti	Dispersion	Moyenne
PDC	(1-83)	27
Radicaux	(6-106)	58
Libéraux	(13-86)	66
Évang.	(93-130)	96*
UDC	(30-196)	119
Socialistes	(110-194)	149
Verts	(170-195)	187**
Extr.-dr.	(173-198)	187***
PdT et AdG	(197-200)	199

* avec Otto Zwygart

** sans Patrice Mugny

*** les démocrates suisses et les deux léguistes tessinois

Provincialisme législatif

Le Grand Conseil genevois propose une révision de la Loi sur l'Université. Le projet ne satisfait personne.

Les universités souffrent de structures de direction obsolètes. Leur capacité d'adaptation est entravée par des lois cantonales détaillées et tatillonnes. Le rythme budgétaire annuel les empêche d'élaborer une planification à moyen terme. Aujourd'hui, pour faire face aux exigences de coordination imposées par la Confédération, développer la collaboration internationale, maintenir et même améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche, les Hautes Ecoles doivent bénéficier d'une plus large autonomie. Si le pouvoir politique et la société en général manifestent une attente accrue à l'égard des universités, il revient à ces dernières de concrétiser les objectifs qui leur sont assignés. Pour ce faire, l'institution universitaire a besoin d'une direction forte, contrebalancée par un organe où puissent s'exprimer tous les acteurs, enseignants, étudiants et personnel administratif.

Ces considérations de bon sens, la Commission de l'Uni-

versité du Grand Conseil genevois n'en a eu cure. Elle vient de déposer un projet de révision de la Loi sur l'Université qui les ignore superbement. En guise d'analyse du problème, les députés se sont appuyés sur plusieurs projets de loi concurrents dont ils ont tenté une synthèse consensuelle et ont endossé la vindicte personnelle de certains d'entre eux à l'égard de l'Alma mater.

Un avenir bouché

Le résultat se révèle catastrophique. A tel point que ce projet a réussi à faire l'unanimité contre lui au sein de l'Université. Qu'on en juge plutôt. Un organe à effectif restreint, le Sénat, dominé par les membres désignés par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, est compétent notamment en matière budgétaire, de plan d'études des facultés, de planification pluriannuelle et de définition de la politique générale. Le recteur devient une sorte d'exécutif en chef de la politique définie par le Sénat, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil: potentielle-

ment trois politiques pas forcément cohérentes.

L'obligation faite aux facultés de présenter deux candidatures pour la nomination d'un professeur ouvre la porte à toutes les pressions politiques. Par ailleurs, la procédure de nomination, déjà extrêmement détaillée dans la loi actuelle, est encore alourdie.

Quant à la convention d'objectifs, une idée à saluer, elle devient un texte bourré de détails et soumis à une procédure extrêmement lourde. Il s'agit en réalité d'un carcan imposé à l'Université sans contrepartie financière assurée.

La participation à la trappe, l'autonomie soldée, un fonctionnement procédurier sous l'œil attentif du pouvoir politique, telle est, dans les grandes lignes, l'option choisie. La Haute Ecole genevoise est loin d'être parfaite; ses structures comme ses procédures méritent une réforme sérieuse. Mais ce projet de loi scelle définitivement le sort provincial de l'Université, une vision sans aucun avenir. *jd*

Généalogie

De la SDN à l'ONU, toujours contre

Le 16 mai 1920, le peuple masculin et les cantons approuvent l'adhésion de la Suisse à la Société des Nations (SDN) dont le siège devait s'établir à Genève. Un pasteur zurichois, pré-nommé Eduard, qui avait officié en Valais de 1897 à 1905, participa à la campagne des adversaires à l'adhésion.

Pas découragés, Eduard et ses amis fondèrent, le 12 mars 1921, une Alliance populaire pour l'indépendance de la Suisse (Volksbund für die Unabhängigkeit der Schweiz). A ses débuts,

l'Alliance populaire estimait que la Suisse subissait trop l'influence de la France. La date du 5 mai 1921 était mal-aimée parce qu'elle rappelait l'Alliance conclue par les Confédérés avec la France.

Hasard ou fidélité à l'exemple du grand père? Le plus connu des petits-enfants d'Eduard, Christoph, est un adversaire déclaré de l'adhésion de la Suisse à l'ONU. *cfp*

Lire aussi DP n° 1128, 27 mai 1993.

Entrepreneurs et locataires, même combat !

L'aide au logement profite aux milieux immobiliers et à l'économie locale, surtout pendant les périodes de crise. Mais insuffisamment aux ménages à faible pouvoir d'achat.

L'aide à la construction de logements sociaux a plus d'un quart de siècle d'existence. Depuis 1974, la Confédération et les cantons octroient cautions et prêts à des taux favorables aux coopératives d'habitation et autres promoteurs qui acceptent de fixer des loyers modérés. Mais nous nageons en plein paradoxe. Les programmes d'encouragement à la construction ont eu un succès médiocre en période de pénurie de logements alors que les besoins étaient impératifs. Au contraire, l'encouragement a fleuri lors de la récession économique des années nonante. Malgré une forte augmentation du nombre des logements vides, la construction de logements sociaux a pris une vigueur remarquable. Deux simples chiffres illustrent le phénomène. En 1985, année de pénurie, on comptait péniblement 1570 logements sociaux construits pour l'ensemble de la Suisse. On en dénombrait 9714 – six fois plus – en 1993 alors qu'il y avait de nombreux logements vides.

Alliance politique

L'encouragement à la construction avait pour but initial de mettre sur le marché des

logements accessibles aux locataires de condition modeste. Il s'est transformé pour devenir aussi un programme de relance pour ce secteur de la construction. Et c'est probablement ce qui a assuré sa survie. Constant que le système d'aide n'était plus adapté aux conditions d'un marché fluctuant, Berne a proposé d'y renoncer et de laisser aux seuls cantons le soin d'aider leurs locataires nécessiteux. Le projet de désengagement fédéral a été fort mal reçu dans les cantons. C'est le cas notamment de Vaud qui constate avec satisfaction que, en période de pléthore de logements, l'aide contribue à relancer l'économie et à soutenir une branche économique. Au lobby des locataires favorables au maintien de l'encouragement aux logements sociaux est venu s'ajouter celui des entrepreneurs. Avec succès. Berne a retiré son projet. L'aide restera fédérale et cantonale.

Aide dégressive et perverse

Dans toutes ses formes, l'aide au logement est dégressive. Le promoteur obtient des prêts à des conditions favorables pour autant qu'il fixe des loyers correspondant à un rendement équitable. Mais le loyer aug-

mente à mesure que l'aide diminue. Le système a fonctionné pendant toutes les années d'inflation et de pénurie du logement. Les loyers ne cessaient de progresser sur le marché. Malgré leur renchérissement progressif, les logements subventionnés restaient moins chers que ceux du marché. La situation a changé avec le retournement conjoncturel. Le système s'est érayé, un nombre important de logements au bénéfice de l'aide n'étant simplement plus concurrentiels.

En complément de l'aide fédérale, le canton de Vaud a institué une contribution à fonds perdu visant à l'abaissement du loyer. L'aide initiale abaisse le loyer de 20 %. Elle diminue progressivement pour disparaître totalement après la quinzième année.

Ces différentes formes d'aide dégressive étaient bien adaptées à une période inflationniste et de hausse permanente des salaires. Leur but était notam-

ment de venir en aide aux jeunes ménages qui débutent leur vie active et ont des revenus limités. Derniers arrivés sur le marché, les jeunes ne trouvaient que des logements trop chers pour eux. Après quelques années, les ménages avaient les moyens de s'acquitter de leur loyer. Mais la situation a changé dans les années nonante. Le pouvoir d'achat a diminué pour une importante partie de la population. Dans ces conditions, une hausse de loyers, suite à la régression de l'aide, devient insupportable. Dans son rapport sur la politique du logement, le Conseil d'Etat vaudois reconnaît qu'il conviendra de retoucher l'aide dégressive.

La réforme de l'aide au logement est donc indispensable. Reste à trouver les moyens pour y parvenir. *at*

¹Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique du logement du 16 novembre 2001.

BD

Dans sa campagne pour la syndication de Zurich, le candidat socialiste Elmar Ledergerber paraît chaque semaine en héros de bande dessinée, à la page « comic » du quotidien gratuit *20 Minuten*. Pour l'occasion le journal remplace la bande impertinente de Calvin et Hobbes, « Politicians ».

Qui se souvient d'une *Aventure de la bande des quatre* intitulée « On a volé le jet d'eau », bande dessinée publiée en 1985 quand le Parti socialiste genevois donnait dans la communication branchée? *cfp*

Du rond-de-cuir zélé au technocrate mobile

L'évolution, la variété des formations et la transition entre générations dans le personnel sont quelques uns des nombreux défis que doivent relever les administrations publiques.

La modernisation des administrations publiques est un sujet permanent même si l'on parle moins aujourd'hui de «nouvelle gestion publique» et si les défenseurs de la supériorité du modèle d'organisation des entreprises ont un profil bas depuis le crash de Swissair et les problèmes des banques cantonales lémaniques. Une réflexion sur le thème très actuel de la bonne gouvernance, aussi mal pratiquée dans le public que dans le privé, serait d'ailleurs beaucoup plus utile que les habituelles imprécations contre les administrations publiques dépendantes.

Le problème crucial dans les administrations est aujourd'hui la question du personnel, la transition entre les générations. Il ne sert à rien d'essayer de mettre en place des techniques modernes de direction, de participation ou de partage de l'information si les compétences, les normes et les valeurs n'évoluent pas elles aussi. Le problème n'est pas facile à résoudre. Les personnes recrutées avaient souvent un profil qui privilégiait la recherche de la sécurité, l'absence de prise de risques et une formation professionnelle souvent réduite au minimum, un apprentissage, voire le fameux

«article 41» de la loi sur la formation professionnelle qui permet d'obtenir un CFC en cours d'emploi.

Evolution du personnel

Ce personnel, travailleur, précis et fidèle, valorise fortement le respect des procédures et des horaires. Ils sont, comme on dit à l'armée, de bon commandement. Loin de nous l'idée de critiquer la rigidité et le relatif immobilisme de ces fonctionnaires. L'application des lois et des règlements, la continuité du travail de l'Etat ne peuvent se passer d'un personnel pointilleux et parfois vétilleux, ayant le souci du détail et de la bonne exécution. Leur encadrement était souvent assuré par des juristes, cachant un vrai goût du service public, sous l'inévitable façade de scepticisme parfois hautain, mais le plus souvent débonnaire.

À côté d'eux, l'on trouve désormais, en rangs de plus en plus nombreux chez les moins de quarante ans, des personnes plus mobiles, souvent frottées à l'université, technocrates coureurs de colloques et de séminaires, informaticiens bidouillant dans leur coin jusqu'à pas d'heures, journalistes reconvertis ne sachant trop comment s'y prendre, jeunes

femmes modernes en quête d'emplois à temps partiel. Tous ces gens ne travaillent pas forcément «à l'Etat», comme on dit dans le canton de Vaud, par amour de la chose publique, mais souvent parce que c'est le seul moyen pour eux de trouver une niche où leur originalité pourra s'exprimer et s'épanouir.

Beaucoup de serviteurs de l'Etat ont souvent tâté des entreprises privées; ils ont fait l'expérience de leur conformisme pesant, de la culture d'entreprise qui ne tolère pas de déviations, du côté quasiment soviétique de ces grandes organisations. Ceux qui n'ont pas supporté, les rêveurs, les demi-marginaux, les innovateurs, les militants, finissent par rejoindre le service public, aujourd'hui peuplé de cadres à l'apparence très comme il faut, mais en fait souvent des originaux, au mieux innovateurs et donneurs d'impulsions, au pire, vaguement fumistes.

Culture d'entreprise

Le défi majeur des administrations est de concilier ces cultures opposées, qui se côtoient souvent sans vraiment se voir et qui sont souvent fort éloignées, les unes comme les autres, des nécessités tout de même réelles de la bonne gestion, de la relative transparence que l'on est en droit d'attendre d'un service public, et de l'emploi économe de ce qui est après tout l'argent

des contribuables. Ce défi important est complexe à relever, car il sous-entend au préalable la reconnaissance et l'acceptation d'attitudes, de stratégies et de comportements fort différents, ce qui met à mal l'idée de l'unicité du service public et de ceux qui le servent. Pourtant la création d'une culture d'entreprise, propre à l'administration avec une valorisation des différences et de l'éventail très varié des personnes qui la composent, est sans doute une condition préalable à toute nouvelle avancée dans le domaine de l'organisation et de la gestion au quotidien. *jpg*

Nouvelle blague

Il n'y a plus de fonctionnaires fédéraux depuis cette année. Que deviendront les blagues les concernant? Interrogé à ce sujet, Peter Hablützel, directeur de l'Office fédéral du personnel, fournit une nouvelle version d'une des plus classiques qui expliquait qu'on avait dû tracer une ligne blanche au Palais fédéral pour que les fonctionnaires qui arrivent en retard n'entrent pas en collision avec ceux qui partent trop tôt. Dans la version modernisée, la ligne blanche a pu être effacée parce que ce sont toujours les mêmes. *cfp*

La profession de foi du SECO

Tout va bien grâce à la globalisation, semble dire le dossier spécial de *La Vie économique*. En cherchant bien, on peut y trouver quelques modestes bémols et timides critiques.

La Suisse a lâché le Forum économique mondial de Davos. Pour se consoler, *La Vie économique*, la revue mensuelle du Secrétariat d'Etat à l'économie publie un numéro spécial sur la mondialisation¹. Préfacée par Pascal Couchepin, *La Vie économique* fait l'inventaire des enjeux actuels. A qui profite une économie libéralisée, quelles doivent en être les règles, quels effets la croissance a-t-elle sur l'environnement, comment concilier économie et droits de l'homme?

Et pour que les « diverses allégations soient confrontées aux faits », en particulier celles qui viennent des organisations anti-OMC, les hauts fonctionnaires du Secrétariat à l'économie ont enquêté. Ils concluent, dans un plaidoyer en faveur de la globalisation, que « l'on peut dire sans exagérer qu'une politique extérieure libérale – autrement dit décider de participer à la globalisation – est la façon la plus efficace pour un pays en développement de faire

accroître le revenu par habitant ». Et de citer en exemple l'Inde, le Mexique et l'Argentine (!) qui ont su sortir du protectionnisme étatique, s'ouvrir au commerce mondial et compenser les risques sociaux par des mesures d'accompagnement adéquates. Selon les économistes du SECO, la globalisation permet non seulement aux plus pauvres des pays pauvres de s'enrichir, mais de facto à lutter pour une plus grande qualité de l'environnement. De plus, il est faux de penser que les multinationales nuisent aux pays en voie de développement. Au contraire, grâce à leur savoir-faire, elles contribuent à la croissance de l'économie, créent davantage de valeur ajoutée et d'emplois que les entreprises nationales et paient mieux leurs employés.

Cette profession de foi est confirmée par une série d'articles savants écrits par des chercheurs et des fonctionnaires de la banque mondiale ou de l'OMC qui tous reproduisent la même équation: la globalisa-

tion amène la croissance, la croissance amène le bien-être, le bien-être garantit le respect de l'environnement, des travailleurs et des droits de l'Homme. Il faut attendre la page 60 pour pouvoir lire l'esquisse d'un débat, précisément entre Heinz Hauser, professeur à l'Université de Saint-Gall, par ailleurs co-auteur du fameux Livre blanc et Richard Gerster, journaliste indépendant. Celui-ci revient sur l'échec du programme de l'Uruguay Round. Il évoque l'émergence du protectionnisme privé alors que disparaissent progressivement les protectionnismes publics. Gerster rappelle que les taux de croissance des périodes interventionnistes (de 1960 à 1980) sont supérieurs aux périodes des années nonante. Enfin, il réfute l'idée que les succès remportés par les pays asiatiques sont le fruit de la globalisation. Bref, l'exercice critique reste à faire. *gs*

¹*La Vie économique*, « la globalisation: critiques et réalités », 1-2002.

Courrier

« Effet boomerang pour les dentistes cachottiers »

Dans son n° 1498, *DP* relate le conflit à propos des honoraires pratiqués par les dentistes. L'émission de la TV alémanique *Kassensturz* a dévoilé la valeur du point tarifaire pratiqué par plus de 1000 dentistes. La société d'Odontostomatologie s'est plainte de cette indiscretion au préposé fédéral à la protection des données. Un médecin dentiste, lecteur de *DP*, nous fait part de

quelques remarques et précisions.

[...] En ce qui concerne les dentistes, le tarif se compose d'une liste de prestations qui sont notées d'un nombre de points en fonction de leur difficulté.

Pour ces soins et prestations, il y a une fourchette de points pour les patients dits « privés » et un nombre de points fixes pour

les patients relevant d'assurances sociales, accident, etc.

Enfin il y a la valeur du point qui, pour la « patientèle » privée n'a plus de valeur inférieure, mais qui a une valeur maximale. Pour les patients auxquels s'applique un tarif conventionnel, la valeur du point est fixée à 3,10 fr.

Je ne comprends pas du tout l'acharnement des gens de l'émission de *Kassensturz* (que je n'ai pas vue) et cette fixation sur

la valeur du point qui n'est qu'un aspect très partiel de la facturation.

A mon avis, dans la ligne consumériste, égalitariste et globalisante à la mode, pour se faire une idée d'un prix dans notre profession (comme dans toute autre), la meilleure manière de faire est de demander une estimation pour un travail déterminé à effectuer. [...]

D^r Patrick Bertone, Genève

Des moutons à la scène

La Grange de Dorigny, à Lausanne, fête cette semaine ses dix ans d'activités. Vouée au théâtre, elle s'adresse au monde universitaire et à la ville, offrant à la scène romande un lieu irremplaçable de travail et d'expériences.

«**Q**ui est là?» ressassait Ophélie. Personne. Hamlet n'est plus, ou alors il est furieux. Il est et il n'est pas. Semblant ou semblable; leurre ou mensonge. Elle meurt noyée. Il meurt empoisonné, mais il se venge, avant. Seul le spectre vit. «Qui est là?» est un mouvement inquiet de l'âme qui cherche dans un espace vague et opaque, au cœur d'un temps diffus.

Samedi 18 janvier à 19 heures et dimanche 20 à 17 heures, la Grange de Dorigny va répéter cette question simple, lancinante. Sans réponse, mais qui génère le désir et la soif, l'appétit et l'étude. Pour ces dix ans de programmations saisonnières, régulières, imprimées, elle va laisser courir, rebondir l'écho de la question d'Ophélie conviant Hamlet dans les visions brèves et successives d'une dizaine de compagnies de théâtres romandes, ponctuées «d'entr'actes» questionnant la scène, l'acteur, et le drame.

Evolution stimulante

Depuis 1992, la Grange de Dorigny est un véritable lieu d'accueil de spectacles. Avant, entre moutons et verdure, elle hébergeait de temps en temps quelques manifestations cultu-

relles ou académiques à l'usage presque exclusif des étudiants, des professeurs et du personnel. Il s'agissait d'animer le site universitaire trop éloigné de la ville. C'est grâce à la compétence, l'enthousiasme, l'abnégation des délégués aux affaires socio-culturelles de l'Université (Dominique Hauser, en poste depuis dix ans, accompagnée maintenant par Marika Buffat) que la Grange est devenue essentielle pour le théâtre indé-

En dix ans, la Grange de Dorigny est devenue essentielle pour le théâtre indépendant vaudois et romand

pendant vaudois et romand. Au même titre que le 2.21 à Lausanne, le théâtre Saint-Gervais à Genève, l'Espace Moncor à Fribourg, ou le centre culturel du Pommier à Neuchâtel, la Grange produit et reçoit des créations théâtrales

de compagnies souvent débutantes ou plus généralement en mal d'espace et de moyens avec lesquelles elle développe des relations organiques et durables. Chaque année, elle conclut un contrat de résidence avec l'une d'entre elles lui garantissant un plateau et un soutien logistique pendant trois ans, en échange d'une implication accrue à la vie de l'Université. La Grange représente ainsi un tremplin idéal et concret vers l'espoir d'une autonomie tant artistique que productive.

Son public, clairsemé et réduit à l'origine, s'est étoffé

d'année en année. Des étudiants, surtout, s'y rendent aujourd'hui nombreux. Les actions déployées à leur égard les ont persuadés du bonheur d'un théâtre installé à deux pas des auditoriums, ouvert et stimulant, sinon frondeur et révolté. L'offre d'ateliers en tout genre, d'animations artistiques (midispectacles ou expositions d'art contemporain) investissant tout le campus, d'un festival international de théâtre universitaire engageant des groupes d'étudiants tant sur le plan scénique qu'organisationnel, ont eu raison d'une certaine défiance teintée de paresse.

Dix ans plus tard

L'enracinement institutionnel de la Grange – elle appartient à l'Université de Lausanne – assure entièrement son fonctionnement sans compromettre l'indépendance des choix de ses responsables. Une commission culturelle réunit bel et bien les représentants des différents corps universitaires, mais son statut est purement consultatif. Par ailleurs, elle peut compter sur une contribution annuelle prélevée sur les taxes d'inscriptions des étudiants oscillant entre 40 000 et 45 000 francs. Ce montant représente son budget artistique proprement dit. Des subventions ponctuelles d'organismes privés ont permis l'amélioration des conditions de réception des spectacles et des spectateurs.

Dix ans après, cette situation enviable est le gage de son essor. Son passé et son avenir, la possibilité d'expérimenter des voies inattendues, voire en marge, privilégiant le plaisir des rencontres sans négliger la gravité des approches et des échéances («qui est là?»), dépendent étroitement de cet ancrage. A la fois structurel et humain, il est la raison de son destin qui se projette au loin, fidèle à son terreau. *md*

Le programme complet est disponible sur le site www.grangededorigny.ch et www.unil.ch/culture

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
Marco Danesi (md),
André Gavillet (ag),
Jacques Guyaz (jg),
Charles-F. Pochon (cfp),
Albert Tille (at)

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
www.domainepublic.ch